

Les points sur les i

Règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la Maison des enfants pour l'année 2018-2019

L'accueil des enfants et des parents

Le centre de loisirs de la Maison Des Enfants (MDE) accueille des enfants de 3 à 12 ans. Dans la mesure des places disponibles, les enfants peuvent être inscrits tout au long de l'année.

L'accueil de loisirs de la MDE est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 9h à 18h. (Fermeture une semaine à Noël et au mois d'août). Il est demandé que les enfants arrivent avant 10h45 – la maison ferme à 18h. Merci de respecter ces horaires. En cas de retards répétés, l'équipe avertira le bureau de l'association qui pourra demander une indemnisation des éventuelles « heures » supplémentaires de l'équipe.

En fin de journée, il est demandé aux parents de respecter la répartition des espaces, qui doivent être rangés et fermés petit à petit. Dès 17h30, la porte de la cour donnant sur l'espace public de la prairie est fermée. Les parents qui sortent de la cour avec leur(s) enfant(s) en deviennent responsables et doivent s'assurer qu'aucun autre enfant ne sorte en même temps.

Il est recommandé (quand l'adaptation de l'enfant est achevée) de réduire sa présence au sein de la MDE et de ne pas intervenir dans la vie du groupe. Il est également préconisé que les conversations entre adultes, qui font partie de la convivialité du lieu, puissent être tenues à l'écart du groupe des enfants et dans le respect du travail de l'équipe.

L'inscription d'un enfant à la Maison des Enfants suppose l'adhésion formalisée par signature aux projets éducatif et pédagogique ainsi que la signature de ce présent règlement.

D'une manière générale, même si la parole doit circuler librement, il est important d'éviter les «sujets qui fâchent» en présence des enfants. Les règles de «savoir-vivre ensemble» s'appliquent aux parents tout comme aux enfants. Chacun est garant de ces règles. En dernier recours, le bureau aura le rôle d'arbitre et pourra, le cas échéant, prendre les décisions les plus radicales pour protéger la qualité des relations au sein de la communauté.

Gestion et direction

La gestion et la direction du lieu sont assurées par le bureau qui est élu lors de l'assemblée générale annuelle.

Les parents peuvent également solliciter de rencontrer l'équipe pédagogique pour aborder un problème particulier concernant leur enfant. Dans ce cas, un rendez-vous doit être pris.

Si une pratique paraissait, à un parent ou un membre de l'équipe, douteuse, dangereuse ou non respectueuse de l'éthique de la MDE, il peut saisir le bureau.

Soins apportés aux enfants

Tout adulte présent à la Maison des enfants est co-responsable de la sécurité et du confort des enfants, à tout moment de la journée. Cela signifie en tout premier plan qu'il doit laisser les membres de l'équipe dans la tranquillité nécessaire à leur concentration. Il est également naturel qu'on puisse aider les enfants dans les petites tâches du quotidien... mettre ses chaussures, un manteau. Pour certains soins plus intimes, impliquant la nudité ou des contacts physiques délicats, il est demandé de s'adresser à un membre de l'équipe et, si aucun d'entre eux n'est disponible et que «cela ne peut pas attendre», éviter de s'isoler avec l'enfant en demandant par exemple à un autre adulte de vous aider.

Attention !

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est demandé aux parents possédants des chiens de les laisser en dehors de la cour et à fortiori en dehors de la maison.

Financement

Afin de préserver son indépendance, la MDE est entièrement auto financée. Ses ressources principales sont les droits d'inscription.

Tarifs et formalités

- 35 euros la journée occasionnelle
ou
- forfaits de 10 journées : 320 euros le premier, 290 euros le deuxième et 255 euros le troisième et les suivants

(Les forfaits peuvent être utilisés le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires – ils ne sont pas limités dans le temps).

A cela, s'ajoute 4 euros de repas (déjeuner et goûter, préparés sur place) - A payer séparément du prix de la journée en espèces. Le paiement s'effectue par espèces ou par chèque à l'ordre de Sequana.

Une photocopie de la page du carnet de santé concernant les vaccins mis à jour est demandée lors de l'inscription.

Procédure d'inscription

Les inscriptions sont à faire par email (laura.lamaisondesenfants@gmail.com) au plus tard la veille pour les mercredis ; pour les vacances, nous ouvrons les inscriptions trois semaines avant.

Toute annulation moins de 48h à l'avance sans motif valable (maladie, accident etc.) sera facturée.

Désistement et remboursement des droits d'inscription

Le chèque remis lors de l'inscription de l'enfant ne pourra être l'objet d'un remboursement en cas de désistement. Seuls les motifs suivants pourront donner lieu à un non encaissement : déménagement pour raison professionnelle ou familiale (divorce, décès), perte d'emplois, problème médical de longue durée (sur présentation d'un certificat).

Fait à Paris, en deux exemplaires le :

Je soussigné :

père, mère, tuteur de l'enfant

reconnais avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'engage à m'y conformer.

Signature